



Liquidation judiciaire et cautionnement

Par m_tmtp

Bonjour,

Suite à la liquidation judiciaire d'une SARL, la banque peut-elle demander le remboursement du Prêt Garanti par l'Etat (PGE), du découvert et du cautionnement pour un total de 23000? au dirigeant gérant salarié s'étant porté caution à hauteur de 9000? ?

Je vous remercie de votre réponse, cordialement